



| | |
|----------------|------------------|
| Localisation > | Burkina Faso |
| Domaine > | Agropastoralisme |
| Partenaire > | CINESDA |
| PJO > | 935 |
| Date > | Février 2009 |



Projet de renforcement des moyens et des conditions d'existence des populations pastorales – Province de la Kompienga et de la Tapoa

Le contexte

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde : il est classé 175ème sur 177 pays selon l'indicateur de développement humain de 2002. Peuplé de 13 millions d'habitants, le Burkina Faso puise l'essentiel de ses ressources dans le secteur rural. De l'indépendance jusque dans les années 90, le développement des cultures de rente (coton, arachide, sésame,...) a été soutenu par l'Etat burkinabé comme axe prioritaire de la politique économique pour le secteur rural. Plus de 80 % des financements du secteur agricole étaient consacrés à la promotion des cultures de rente.

L'élevage a longtemps été entrevu comme une activité pesant sur l'environnement et sans véritable enjeu commercial. Ce secteur contribue pourtant à plus de 20 % aux recettes globales d'exportation du Burkina Faso. L'importance de l'élevage dans le revenu national s'est confirmée avec la dévaluation du franc CFA en 1994, valorisant les exportations du bétail hors zone franc et la dépréciation continue des cours des matières premières agricoles.

Dans un contexte de croissance démographique qui complexifie la gestion de la ressource foncière, l'activité pastorale est directement menacée. Les communautés d'éleveurs traditionnels (les pasteurs) constituent l'une des composantes les plus vulnérables de la population rurale. Le développement du secteur de l'élevage et l'appui aux éleveurs-pasteurs est une condition essentielle à la lutte contre la pauvreté dans un pays où plus de 45 % de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté.

LE PROJET

- Depuis la période coloniale, la question du pastoralisme a été souvent minimisée. A cette époque, il y avait de l'espace et les ressources étaient abondantes. Depuis lors, les choses ont négativement évolué pour les pasteurs, les transformant en un groupe marginalisé, menacé de disparition. Le gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires au développement en ont pris conscience et des actions spécifiques ont été développées pour la sauvegarde de leurs droits. Font partie de ces actions, l'élaboration d'une loi sur le pastoralisme, la création d'un Ministère des Ressources Animales, etc. Après les orientations politiques fortes tracées par l'Etat, les partenaires au développement ont initié à leur tour des actions d'appui à l'action de l'Etat en faveur des pasteurs. Il en est ainsi des actions du RECOPA, du PNGT et du PADL pour ce qui concerne la région de l'Est.
- L'ONG Acting for Life en partenariat avec le CINESDA a décidé d'y jouer aussi sa partition en complément de toutes les actions déjà initiées par tous les autres partenaires en lançant le projet de renforcement des moyens et des actions d'existence des populations pastorales. C'est un projet qui couvre deux provinces : la Tapoa et la Kompienga et s'étale sur trois (3) ans.
- Les actions et la démarche prescrite par le projet vont dans ce sens. Cependant, le véritable défi reste ces objectifs effectifs et opérationnels pour un groupe déjà fragilisé par des considérations socioculturelles négatives. Il convient de leur redonner confiance, de réaffirmer leur statut de citoyen comme les autres sans rompre de la fragile cohabitation pacifique. Nous pensons y arriver par une approche pragmatique du droit appliqué qui garantit à chacun l'égalité devant la loi, même si parfois la démarche sociologique pour l'atteinte des résultats peut être différente selon les publics cibles. Pour un projet de renforcement des capacités pour un groupe aussi vulnérable que sont les pasteurs, l'acquisition de la confiance en soi est un facteur primordial. Cet objectif ne peut être atteint que par l'information sur les droits et devoirs de chacun, la formation sur les procédures.



Localisation

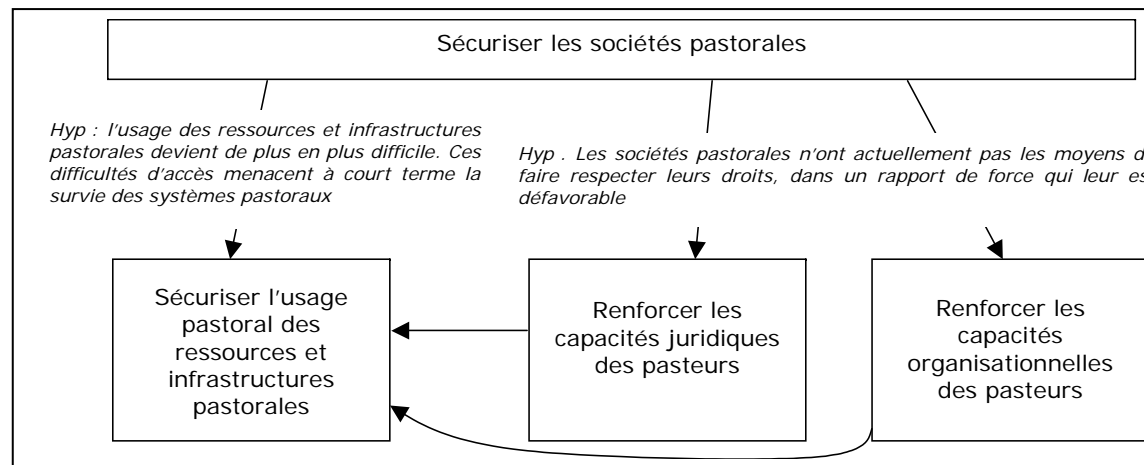
- Le projet cible les provinces de la Kompienga (52.000 habitants) et de la Tapoa (200.000 habitants), situées dans la région de l'Est du Burkina Faso. La région de l'Est est une zone de savane arbustive qui présente un potentiel pastoral important : elle concentre 20 % du cheptel national. Cette région a toujours été le parent pauvre des actions de développement.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif global du projet est l'amélioration et la viabilisation des moyens d'existence des communautés pastorales, et des conditions institutionnelles d'une meilleure implication dans la gestion des ressources naturelles à travers leur organisation. On pourrait le résumer en une idée forte dégagée par l'étude diagnostic faite par Véronique BARRAUD en Avril 2007.

Il faut sécuriser les sociétés pastorales en sécurisant l'usage pastoral des ressources et des infrastructures pastorales en renforçant les capacités juridiques des pasteurs et leurs capacités organisationnelles.

Cette formulation comprend plusieurs idées imbriquées, et, par souci de clarification, on peut décomposer cette finalité ainsi : le but à poursuivre est de renforcer les « capacités » juridiques des éleveurs, en particulier sur les questions de droits d'usage pastoral des espaces et des ressources.



ACTIONS PREVUES

L'assistance juridique via les formations :

Le véritable défi reste ces objectifs effectifs et opérationnels pour un groupe déjà fragilisé par des considérations socioculturelles négatives. Il convient de réaffirmer leur statut de citoyen comme les autres sans rompre de la fragile cohabitation pacifique. Nous pensons y arriver par une approche pragmatique du droit appliqué qui garantit à chacun l'égalité devant la loi, même si parfois la démarche sociologique pour l'atteinte des résultats peut être différente selon les publics cibles.

En 2006, nous avons réalisé à la demande de la Coopération Suisse, un audit juridique et institutionnel des actions du programme ARECOPA. Les résultats de cet audit ont révélé qu'une des faiblesses de ce programme tenait sur plusieurs points.

Avec l'expérience du projet ARECOPA que le CINESDA a partiellement encadré, ils ont constaté que les pasteurs étaient victimes de brimades souvent injustifiées. Cela ressort du reste de l'étude de Madame Véronique BARRAUD, mais ils ont aussi tendance à se mettre en marge de la loi par ignorance, ainsi nous proposons de mettre à leur disposition un appui conseil juridique qui était du reste une de leur revendication dans le programme ARECOPA. Cela nous conduira à identifier et à collecter avec eux pour ensuite les former aux procédures administratives de résolution de leurs différentes préoccupations. Les formations seront entre autres :

- > Formation des membres du projet et les membres des organisations partenaires du projet (RECOPA).
- > Formation des membres des tribunaux départementaux et mise en place des commissions de règlements de litige entre agriculteurs et éleveurs.
- > Formation des tribunaux de grande instance des deux provinces du projet.
- > Formation des pasteurs aux textes de lois et décrets liés à la gestion des ressources naturelles et aux règles locales...

Sécurisation des ressources à usage pastoral via l'élaboration des règles locales de gestion des espaces agropastoraux :

Le parachèvement normatif et institutionnel ne sera effectif que par la mise en œuvre d'une des compétences transférées aux collectivités locales : la gestion des ressources naturelles impliquant tous les acteurs. La procédure de gestion commence par l'élaboration des règles consensuelles prenant en compte l'avis de tous les acteurs, y compris bien sûr celui des pasteurs. Ces règles prendraient en compte les accords de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA pour résoudre toutes les difficultés liées à la transhumance.

En termes d'objectifs

Sur certains sites et certaines problématiques, des groupes d'éleveurs ont pu faire valoir leurs droits de manière durable, concertée et légale. L'objectif est qualitatif et non quantitatif. Ces premières expériences seront déterminantes sur la confiance que pourront accorder les pasteurs à cette voie du « légal ». Une dynamique d'organisation à une échelle provinciale ou régionale des éleveurs pour du lobbying est en cours. Certaines actions ont abouti, et ces organisations disposent des outils et appuis nécessaires pour poursuivre la défense de l'intérêt pastoral.

L'expérience est capitalisée en vue d'une éventuelle extension ou reproduction.

Les bénéficiaires

Près de 4.000 éleveurs et leur famille bénéficieront des actions du projet soit 20.000 bénéficiaires.

La durée de mise en œuvre du projet est de 4 ans.



Acting for Life
1050 Avenue de l'Europe
BP 07
F93352 Le Bourget Cedex

Tél : (33)(0) 1 49 34 83 13
Fax : (33)(0) 1 49 34 83 10
contact@acting-for-life.org
www.acting-for-life.org